

VII.
Affaire
des troupes
Hannovri-
ennes ter-
minée.

montrons du Parlement ce qui peut être de quelque remarque pour l'étranger. Reprenant à cet effet les choses au 11. de Fevrier, que la Chambre des Pairs remit sur le tapis l'affaire des troupes d'Hannover, conformément à une proposition du 8. la question fut d'arrêter que « c'étoit le sentiment de la Chambre, que » la continuation des seize mille Hannovriens » à la solde de cette Couronne, étoit aussi pré- » judiciable au véritable intérêt du Roi, qu'inu- » tile à la cause commune, & nuisible pour la » prospérité & la tranquillité de la Nation. » Les débats furent extrêmement vifs sur cette proposition, qui fut ensuite rejetée à la pluralité de 80. voix contre 41. de façon que cette grande affaire a été terminée ce jour-là, à l'entière satisfaction de la Cour.

Le même jour les Communes reçurent le Message suivant, qui leur fut présenté par le Chancelier de l'Echiquier.

GEORGE ROI.

VIII.
Message au
sujet de la
dot de la
plus jeune
des Prin-
cesses.

*S*A Majesté, dans le Discours qu'elle a fait à son Parlement à l'ouverture de cette séance, lui a donné part du mariage entre la plus jeune de ses filles & le Prince Royal de Dannemarc. Elle ne doute point que tous ses bons Sujets n'aient ressenti beaucoup de satisfaction d'une union si propre à fortifier la cause Protestante en Europe. Et comme Sa Majesté est convenue d'assigner une dot de quarante mille livres sterlings à sa fille, elle espère que la Chambre la mettra en état de remplir cet engagement.

IX.
Sommes
accordées.

Ce Message fut renvoyé au Comité du Subside. Le lendemain les Communes accorderent la somme de 300. mille livres sterlings pour mettre le Roi en état d'exécuter ses engagements
avec